

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 42 (1956)  
  
**Rubrik:** Société fribourgeoise d'art public

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

*POUR LES EXERCICES 1954 ET 1955*

### I

L'année dernière, la Ligue suisse pour le patrimoine national (Schweizer Heimatschutz) fêtait son 50<sup>e</sup> anniversaire. La Société fribourgeoise d'art public, section cantonale de la Ligue suisse, n'est pas beaucoup plus jeune puisque c'est en 1909 qu'elle fut fondée. Nous ne rappellerons pas son histoire dans ce rapport, le numéro spécial de la revue « Heimatschutz » en ayant déjà parlé. Nous voulons cependant ajouter à ce rapport, qui traitera de notre activité pendant ces deux dernières années, quelques considérations d'ordre général afin de bien préciser le but et le cadre de notre action.

Pour bien des gens encore, le Heimatschutz est une institution destinée à fermer la porte à la vie moderne, en obligeant ceux qui ont le malheur d'habiter une ville historique ou un village ancien à vivre dans un musée ou dans des maisons insalubres.

On oppose trop souvent encore le Heimatschutz et ce qu'il représente aux conceptions modernes de l'architecture et de la technique. Dans maints écrits, on souligne le terme « Heimatschutz » pour indiquer un caractère conservateur, en opposition avec les nécessités de la vie moderne. Or, à l'heure actuelle, l'architecte et l'ingénieur les plus modernes, s'ils connaissent et aiment leur métier, et les partisans du Heimatschutz peuvent très bien se rencontrer et s'entendre.

On ne vit plus à l'époque où l'architecte et l'ingénieur croyaient pouvoir établir leurs constructions et leurs installations sans tenir compte des constructions du passé et de notre paysage. Mais on ne peut non plus raisonnablement vouloir garder à notre pays l'aspect qu'il avait à l'époque de LORY ou de LOCHER.

Depuis un siècle, nos villes et la plupart de nos villages se sont considérablement développés. Les moyens de transport et de communication, ainsi que les nécessités de l'industrie, ont amené une transformation complète de notre pays. Jusqu'au fond des vallées alpestres, les installations industrielles et techniques ont étendu leur rayon d'action. D'autre part, plus que jamais, notre population a besoin de se retremper dans une nature vierge. On recherche les endroits calmes, où l'on peut jouir pendant quelques heures d'un peu de repos, loin des bruits et des tracasseries de la vie moderne.

Ces deux situations paraissent absolument contradictoires. Cependant, tous reconnaissent aujourd'hui qu'un aménagement rationnel de notre pays permettra à ce dernier de trouver cet équilibre qui doit permettre en même temps le développement de l'habitation et des installations modernes, et le maintien de nos trésors naturels et de notre patrimoine national d'art et d'histoire.

Les architectes reconnaissent que les constructions modernes dans nos anciennes villes et nos vieux villages doivent se faire aussi discrètes que possible. Les partisans du Heimatschutz comprennent également que les villes doivent se développer et s'adapter aux conditions de notre époque.

Cette évolution des idées a permis d'arriver à la conception des ensembles: on doit respecter les villes anciennes, les villages qui ont gardé leur caractère, et les sites. Les constructions modernes pourront trouver un champ libre dans la région qui leur sera réservée. La transition entre les deux ensembles se fera par des moyens que nos architectes et nos urbanistes doivent mettre au point. Dans nos campagnes et dans nos montagnes, on cherchera toujours à trouver la solution qui garde intacte la beauté du paysage.

Dès lors, notre rôle est tout tracé: défendre ces ensembles anciens, conseiller ceux qui, dans ce cadre, veulent adapter leur

vie aux conditions modernes ; faire le départ entre ce qui doit subsister et ce qui peut disparaître sans dommage ; provoquer dans le cadre des ensembles modernes des constructions qui soient notre temps, mais respectent les règles de la beauté.

## II

Bien qu'au cours des deux dernières années, notre Société n'ait pas eu d'assemblée générale, son Comité a travaillé avec constance pour la réalisation de nos buts.

Il a eu en particulier de nombreux rapports avec le Comité suisse qui, dans l'ensemble de notre pays, exerce une influence déterminante pour la protection des sites. Par le produit de la vente de l'écu d'or, il est en mesure d'aider les propriétaires et même les Autorités publiques à protéger des monuments et des sites remarquables.

La vente de l'écu d'or fait des progrès chaque année. Dans le canton de Fribourg, on peut avec plaisir souligner l'augmentation de la vente l'année dernière. Notre canton bénéficie de cette augmentation, parce que le montant que verse chaque année le Heimatschutz suisse aux sections cantonales est proportionné au produit de la vente.

Les rapports de notre Société avec les Autorités cantonales sont excellents. Elle trouve auprès d'elles, et en particulier auprès du Département des travaux publics, un appui compréhensif que nous nous plaisons à relever. Les rapports avec les Autorités communales, dont le rôle est déterminant en matière de constructions et de transformation, sont en général très bons. Mais nous devons cependant relever que certains Conseils communaux ne comprennent pas notre action et parfois entravent notre travail. On ne peut alors que déplorer trop souvent l'absence de dispositions légales claires et surtout de plans d'aménagement.

Notre Comité étant représenté au sein de la Commission des monuments historiques et édifices publics, les rapports avec cette instance cantonale sont très suivis. Par contre, notre Société n'est pas représentée officiellement dans la Commission d'urbanisme

de la ville de Fribourg. Il serait souhaitable que le Conseil communal de Fribourg veille à combler cette lacune.

Nous avons également d'excellents rapports avec la Commission cantonale pour la protection de la nature et nous avons l'occasion de travailler souvent avec elle.

D'autres sociétés privées ont dans notre canton, sur beaucoup de points, des buts analogues à ceux du Heimatschutz. Nous entretenons avec elles de bons rapports et nous collaborons chaque fois que cela est possible. C'est le cas de l'Union fribourgeoise du tourisme et de la Société suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN).

### III

Nous ne pouvons énumérer toutes les démarches, interventions et actions de notre Société pendant les deux ans qui viennent de s'écouler. Nous nous contenterons de rappeler ici certains faits.

Les habitants de la capitale ont été informés par la presse des grands projets de transformation du quartier du Bourg. L'Etat et la commune de Fribourg projettent de modifier complètement la rue des Bouchers en élargissant la chaussée et en construisant des immeubles neufs en prolongation de la Chancellerie d'Etat. Ce problème nous préoccupe beaucoup. Notre Comité est déjà intervenu auprès des Autorités pour qu'il soit informé de tous les projets et pour qu'il puisse être en mesure d'intervenir. Cette transformation devrait permettre à Fribourg de mettre sur pied, une fois pour toutes, une réglementation qui détermine dans quelle mesure des constructions et des transformations peuvent se faire, dans la vieille ville.

Si de grands projets de transformation voient maintenant le jour à Fribourg, notre ancienne ville est cependant chaque jour modifiée par des réfections de façades, des constructions d'attiques, des transformations de vitrines, etc. Si l'on n'y prend garde, en peu de temps le visage de Fribourg aura complètement changé. Notre Société est intervenue à plusieurs reprises, mais pas toujours avec succès. Les interventions ne sont pas uniquement

négatives, puisque en ville de Fribourg deux demandes de subsides peuvent être acceptées, grâce à l'écu d'or.

Le projet du nouveau pont du Gottéron a été soumis au Heimatschutz qui a pu exprimer son avis dans le cadre du jury nommé par le Conseil d'Etat.

Dans le district de la Glâne, notre Comité a dû s'occuper de la construction de l'Hôtel de ville de Romont. Chacun connaît la réalisation malheureuse qui a porté une atteinte extrêmement grave à l'aspect de la petite cité. Notre Comité est intervenu avec la plus grande énergie, pour que l'on obtienne de la part du constructeur le respect des plans déposés. On nous permettra à ce sujet de relever qu'il est parfois extrêmement difficile pour notre Société d'agir. Des plans sont déposés et souvent les propriétaires acceptent de les modifier pour tenir compte du cadre ou de la nature de l'immeuble. Mais on a la douloureuse surprise de constater que les plans ne sont pas suivis et qu'en définitive on fait ce que l'on veut, après avoir endormi la confiance de ceux qui ont pour mission de protéger notre patrimoine artistique. Ce fut le cas à Romont. Toutefois nous espérons obtenir bientôt une amélioration par la construction d'un toit que la commune de Romont s'est engagée à remplacer sur son nouvel Hôtel de ville.

A Romont encore, nous nous occupons de la restauration d'un des seuls bâtiments de la Grand-Rue qui ait conservé son ancienne façade. Une demande de subside par l'écu d'or est actuellement déposée. Dans la même rue, nous devons nous occuper maintenant des projets de construction d'un immeuble qui dépasse, par ses proportions, et par sa hauteur en particulier, toutes les autres maisons. C'est une nouvelle bataille à livrer.

Dans le district de la Broye, à Estavayer, nous sommes intervenus auprès des autorités communales pour que la Porte de la Thiolleyres, malheureusement écroulée, soit reconstruite. Nous nous sommes occupés également d'un cas où un immeuble a été construit sans respecter les plans déposés et soumis au contrôle des Autorités.

Dans le district de la Broye encore, notre Comité s'est occupé de la restauration de la chapelle de Franex. Jusqu'à maintenant, il a versé 2000 fr. à M. le Révérend Curé de Murist pour cette

restauration. Le Comité central versera également sa part et l'on peut admirer maintenant l'heureux résultat d'une restauration bien faite, en partie grâce à notre aide.

Nous n'avons pas eu l'occasion d'intervenir dans le district du Lac ces derniers temps. Il faut d'ailleurs souligner que le Conseil communal de Morat fait tout ce qu'il peut pour sauvegarder la vieille ville.

Dans le district de la Singine, nous sommes intervenus surtout pour l'élimination des panneaux d'affichage dans la vallée du Mühlethal. Nous devons à ce sujet souligner que M. le Préfet de la Singine soumet à notre Comité toutes les demandes de construction, ainsi que celles d'autorisation pour le placement d'affiches et de panneaux publicitaires. Cette manière d'agir nous permet de donner notre avis, qui est en général suivi.

Les districts de la Gruyère et de la Veveyse font l'objet des préoccupations de la sous-section de la Gruyère que préside M. le Dr Henri NÆF. Plusieurs représentants de cette sous-section faisant partie de notre Comité, une excellente liaison est assurée pour le plus grand bien de l'ensemble du canton.

Nous avons cité quelques phases de notre activité. S'il a été possible d'obtenir quelques résultats, c'est à la compréhension de nos Autorités et de notre population que nous le devons; c'est aussi au dévouement des membres du Comité que le Président se fait un plaisir de remercier ici.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour que la sauvegarde de notre patrimoine soit assurée. Nous en sommes pleinement conscients. Notre activité doit être intensifiée. Cela ne sera possible que si tous ceux qui partagent nos idées se joignent à nous. Nous avons besoin de leur appui et de leurs conseils.

Nous savons que ceux qui aiment leur pays et qui veulent sauvegarder ses beautés, son patrimoine artistique et historique, sont nombreux. En entrant dans la Société fribourgeoise d'art public, ils contribueront activement à cette sauvegarde.

*Le Président:*

J. REMY, av.